

RECONSTRUCTION HÔPITAL PSYCHIATRIQUE BOHARS

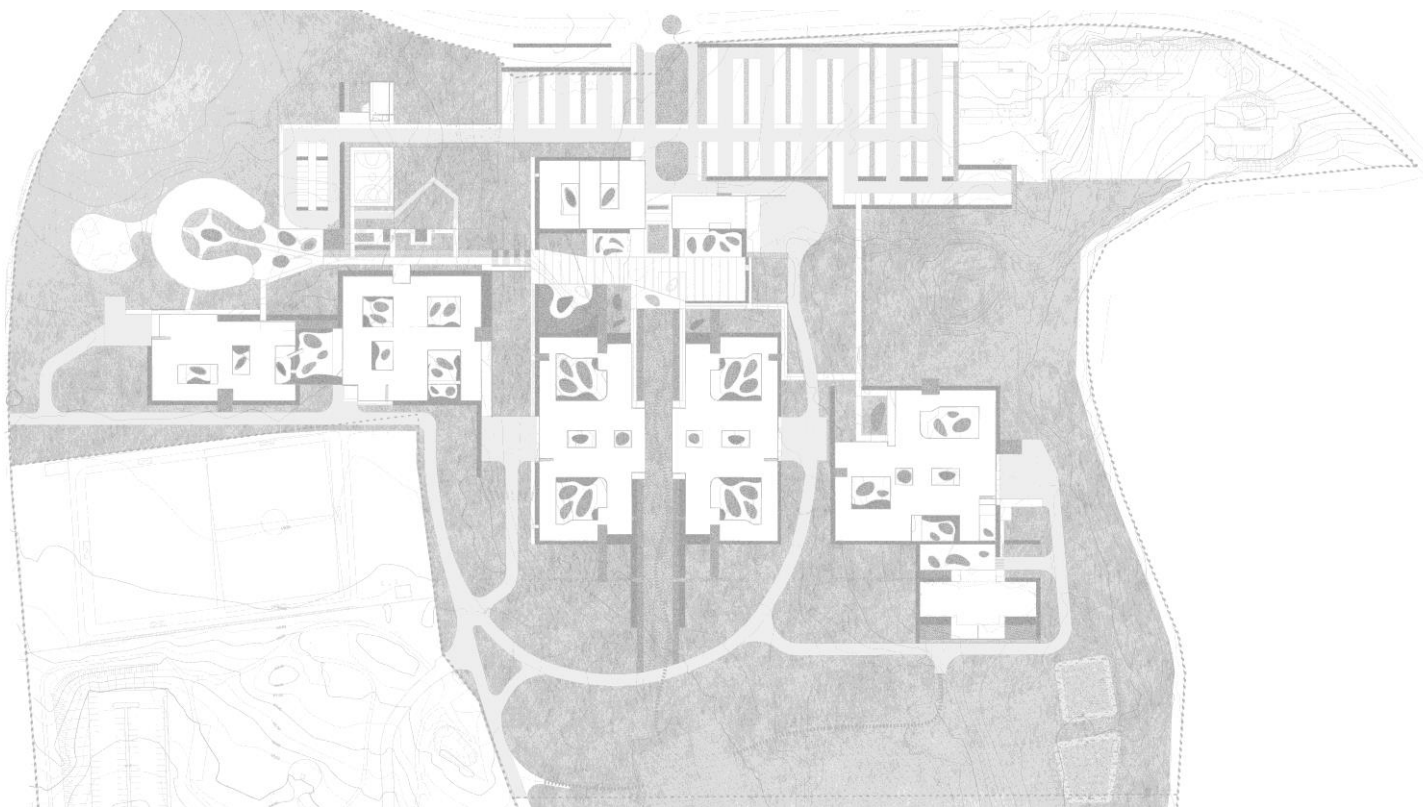
MAÎTRE D'OUVRAGE

CHU BREST
2 Avenue Foch
29609 BREST CEDEX



MAÎTRE D'ŒUVRE – MANDATAIRE

AIA ARCHITECTES
13 Boulevard Jean Monnet
56260 LARMOR PLAGE



ÉMETTEUR

AIA Architectes

PHASE

PC

DATE

02/2023

ÉCHELLE

-

INTITULÉ DU DOCUMENT

PRV 4 Formulaire SDIS 29
Etablissement recevant du public (ERP) sans locaux à sommeil

CODE ÉMETTEUR

AA

N° DU DOCUMENT

PC40_5

INDICE

A

BUREAU DE CONTRÔLE

APAVE

37 avenue du baron Lacrosse 29803 BREST - 02 98 42 14 44

S.P.S.

VERITAS

ASSISTANT MOA

A2MO

17 Boulevard de Berlin 44000 NANTES - 02 85 67 17 00

MANDATAIRE

AIA ARCHITECTES

13 boulevard Jean Monnet 56260 LARMOR PLAGE - 02 97 64 03 40

ARCHITECTE

AIA ARCHITECTES

13 boulevard Jean Monnet 56260 LARMOR PLAGE - 02 97 64 03 40

INGÉNIERIE

AIA INGÉNIERIE

7 boulevard de Chantenay 44100 NANTES - 02 40 38 13 13

ENVIRONNEMENT

AIA ENVIRONNEMENT

7 boulevard de Chantenay 44100 NANTES - 02 40 38 13 13

ÉCONOMIE DE LA CONSTRUCTION

AIA INGÉNIERIE

7 boulevard de Chantenay 44100 NANTES - 02 40 38 13 13

PAYSAGES

AIA TERRITOIRES

7 boulevard de Chantenay 44100 NANTES - 02 40 38 13 13

COORDINATEUR SSI

ARMOR INGÉNIERIE

ACOUSTICIEN

TECHNICONSULT

BET CUISINE

OPC

AIA MANAGEMENT DE PROJETS

7 boulevard de Chantenay 44100 NANTES- 02 40 38 13 13



Numéro affaire	Projet	Phase	Bâtiment	Émetteur	Corps d'état	Type document	Niveau	N° du document
0846a21	BO	PC	XXX	AA	INC	NOT	XXX	PC40-5



PRV - 4

Etablissement Recevant du Public (ERP)

Version 1

09/11/2022

ERP du 1er groupe : 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} catégorie



Les notices de sécurité proposées par le SDIS29 se réfèrent à un effectif calculé en fonction du type d'activité. Avant de renseigner cette notice assurez vous le cas échéant qu'elle corresponde à votre projet avec le document suivant : PRV-1 : "Aide au classement d'un ERP et choix de la notice de sécurité correspondante". Les documents sont disponibles via le lien suivant :

<http://www.sdis29.fr/espace-prevention.html>

NOTICE A JOINDRE A VOTRE DOSSIER

Références réglementaires (Accès à la réglementation: [ICI](#)) :

> Code de la Construction et de l'Habitation (CCH);

> Arrêté du 25 juin 1980 modifié portant approbation du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP.

Outre la présente notice de sécurité, votre dossier doit comprendre : jeu de plans (situation, masse, coupe, niveaux, façades) de l'existant et du projet comportant obligatoirement l'indication d'une échelle graphique. Les plans doivent être cotés et indiquer la nature et surface de tous les locaux ainsi que la qualité et largeur des dégagements.

Le rapport préalable de l'organisme agréé : le contrôle des opérations, ayant pour objet la construction d'un établissement recevant du public du 1er groupe, doit être réalisé par un organisme agréé par le Ministre de l'Intérieur (articles R 125-17 du CCH et GE 7). Par conséquent, bien que n'étant pas un document réglementaire exigible au stade du dépôt de dossier, il est fortement recommandé de joindre le rapport initial de vérification réglementaire au dossier du permis de construire ou de l'autorisation de travaux.

L'article R 125-19 du CCH précise "Au cours de la phase de conception, le contrôleur technique procède à l'examen critique de l'ensemble des dispositions techniques du projet". Cette disposition permet généralement de présenter un dossier en sous-commission de sécurité pour lequel les difficultés et problèmes éventuels auront été appréhendés par les différents acteurs.

Toute notice de sécurité, mal renseignée, non datée ou non signée sera retournée au service instructeur et le dossier sera déclaré incomplet.

1 - ETABLISSEMENT

NOM DE L'ETABLISSEMENT :

Adresse :

Code postal : Commune :

2 - INTERVENANTS (Cocher la personne à contacter pour obtenir des renseignements complémentaires)

MAITRE D'OUVRAGE :

Adresse :

Code postal :

Commune :

Tél :

Courriel :

MAITRE D'OEUVRE :

Adresse :

Code postal :

Commune :

Tél :

Courriel :

ORGANISME DE CONTROLE :

Adresse :

Code postal :

Commune :

Tél :

Courriel :

7 - IMPLANTATION

DESSERTE - ACCES DES SECOURS - CO 1 à 5

==> Conception : Cloisonnement traditionnel Secteur Compartimentage

==> Hauteur du plancher bas du dernier niveau accessible au public par rapport au niveau d'accès des secours supérieure à 8 mètres : OUI NON

Nombre de façades qui comportent des baies accessibles aux échelles aériennes :

Une façade accessible comporte au moins une sortie normale au niveau d'accès du bâtiment et des baies accessibles à chacun de ses niveaux. Une baie accessible est une baie ouvrante permettant d'accéder à un niveau recevant du public et présentant les dimensions minimales suivantes : hauteur : 1.30 m, largeur : 0.90 m.

==> La (les) voie(s) permettant d'accéder à l'établissement sont :

Voie engin Nombre :

Voie échelle Nombre :

Espace libre Nombre :

ISOLEMENT PAR RAPPORT AUX TIERS - CO 6 à 10

	NON	OUI	
		Type	Dispositif d'isolement prévu
Présence de tiers contiguë (latéral) :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Habitation <input type="checkbox"/> ERP <input type="checkbox"/> Autre :	
Présence de tiers superposé :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Habitation <input type="checkbox"/> ERP <input type="checkbox"/> Autre :	
Présence de tiers situé en vis-à-vis :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Habitation <input type="checkbox"/> ERP <input type="checkbox"/> Autre :	

RESISTANCE DES STRUCTURES - COUVERTURES ET FACADES - CO 11 à 22

ELEMENTS	MATERIAUX	RESISTANCE ET REACTION AU FEU
Structure porteuse (bois, pierre, béton...)		SF : h
Planchers (bois, béton...)		CF : h
Mezzanine (bois, béton...)		Superficie : m ²
Charpente (bois, métallique, béton ...)		SF : h Visible du plancher : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON DéTECTEUR incendie : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON Ecran SF 1/2 h : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Couverture (ardoise, tuile, zinc, végétalisée...)		Distance par rapport au tiers ou limite de parcelle : m Réaction au feu : <input type="checkbox"/> M0 <input type="checkbox"/> M1 <input type="checkbox"/> M2 <input type="checkbox"/> M3 <input type="checkbox"/> M4 Classe : Indice : Dispositifs d'éclairage naturel : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON Eléments vitrés en couverture : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Façades (bois, pierre, végétalisée, sandwich...)		Réaction au feu : <input type="checkbox"/> M0 <input type="checkbox"/> M1 <input type="checkbox"/> M2 <input type="checkbox"/> M3 <input type="checkbox"/> M4 Respect du C+D : <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> OUI m Présence d'une façade sans baie : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON

DISTRIBUTION INTERIEURE ET COMPARTIMENTAGE - CO 23 à 26

Cloisonnement traditionnel et secteur : <input type="checkbox"/> Concerné <input type="checkbox"/> Non concerné	
==> Degré de stabilité exigé pour la structure de l'ERP	SF h
==> Degré de résistance au feu des parois entre les locaux et dégagements accessibles au public	h
==> Degré de résistance au feu des parois entre les locaux accessibles au public et les locaux non accessibles au public classés à risques courants	Non réservés au sommeil PF h
	Réservés au sommeil CF h
==> Degré pare-flammes des blocs portes et des éléments verriers	PF h
Secteur (indiquer les parois séparatives CF 1 h sur les plans) <input type="checkbox"/> Concerné <input type="checkbox"/> Non concerné	
==> Surface maximale	m ²
==> Dimension maximale	
Compartiments (indiquer les parois séparatives CF 1 h sur les plans) : <input type="checkbox"/> Concerné <input type="checkbox"/> Non concerné	
==> Degré de stabilité exigé pour la structure de l'ERP	SF h
==> Degré de résistance au feu des parois limitant les compartiments	h
==> Degré de résistance au feu des dispositifs de communication	h
==> Surfaces	m ²
Recoupement des vides (combles, pléniums, faux plafonds ...) : <input type="checkbox"/> Concerné <input type="checkbox"/> Non concerné	
Circulations horizontales supérieures à 30 m : <input type="checkbox"/> Concerné <input type="checkbox"/> Non concerné	

LOCAUX NON ACCESSIBLES AU PUBLIC ET LOCAUX A RISQUES PARTICULIERS - CO 27 à 29

Concerné Non concerné

Liste des locaux à risques particuliers et préciser puissances (exemples : local réceptacle des vide-ordures, local d'extraction de la VMC inversée, local contenant des groupes électrogènes, poste de livraison et de transformation, cellule à haute tension, chaufferie d'une puissance de 30 à 70 kW, dépôt d'archives, local poubelles, local des machines d'ascenseur, cuisine d'une puissance supérieure à 20 kW et les réserves) :

NATURE DES LOCAUX A RISQUES PARTICULIERS	RESISTANCE AU FEU					
	Parois et plafonds			Porte		
<input type="checkbox"/> Important <input type="checkbox"/> Moyen	CF	h	CF	h	<input type="checkbox"/> Avec ferme porte	
<input type="checkbox"/> Important <input type="checkbox"/> Moyen	CF	h	CF	h	<input type="checkbox"/> Avec ferme porte	
<input type="checkbox"/> Important <input type="checkbox"/> Moyen	CF	h	CF	h	<input type="checkbox"/> Avec ferme porte	
<input type="checkbox"/> Important <input type="checkbox"/> Moyen	CF	h	CF	h	<input type="checkbox"/> Avec ferme porte	

LOCAUX SERVANT DE LOGEMENT AU PERSONNEL : Concerné Non concerné

Localisation :

Dispositions prévues :

CONDUITS ET GAINES - CO 23 à 26

ELEMENTS	TYPE			RESISTANCE ET REACTION AU FEU	
Gaines et conduits techniques	<input type="checkbox"/> Désenfumage	<input type="checkbox"/> VMC	<input type="checkbox"/> Electricité	Paroi coupe-feu :	h
	<input type="checkbox"/> Climatisation	<input type="checkbox"/> Gaz	<input type="checkbox"/> Vide-ordure	Portes pare-flamme :	h
Gaines ascenseurs et monte-charge	<input type="checkbox"/> Ascenseur	<input type="checkbox"/> Monte-charge		Paroi coupe-feu :	h
				Portes pare-flamme :	h

AMENAGEMENTS INTERIEURS - AM 1 à 20

Revêtements	Locaux (*)	Dégagements (*)	Escaliers (*)
Sol	<input type="checkbox"/> M0 <input type="checkbox"/> M1 <input type="checkbox"/> M2 <input type="checkbox"/> M3 <input type="checkbox"/> M4 ou Euroclasse:	<input type="checkbox"/> M0 <input type="checkbox"/> M1 <input type="checkbox"/> M2 <input type="checkbox"/> M3 <input type="checkbox"/> M4 ou Euroclasse:	<input type="checkbox"/> M0 <input type="checkbox"/> M1 <input type="checkbox"/> M2 <input type="checkbox"/> M3 ou Euroclasse:
Mur	<input type="checkbox"/> M0 <input type="checkbox"/> M1 <input type="checkbox"/> M2 ou Euroclasse:	<input type="checkbox"/> M0 <input type="checkbox"/> M1 <input type="checkbox"/> M2 ou Euroclasse:	<input type="checkbox"/> M0 <input type="checkbox"/> M1 ou Euroclasse:
Plafond	<input type="checkbox"/> M0 <input type="checkbox"/> M1 ou Euroclasse:	<input type="checkbox"/> M0 <input type="checkbox"/> M1 ou Euroclasse:	<input type="checkbox"/> M0 <input type="checkbox"/> M1 ou Euroclasse:
Tentures, rideaux, voilages	<input type="checkbox"/> M0 <input type="checkbox"/> M1 <input type="checkbox"/> M2	Interdit	<input type="checkbox"/> M0 <input type="checkbox"/> M1

9 - DEGAGEMENTS

GENERALITES

- ==> Portes de sorties de secours verrouillées (clés) : NON OUI : préciser emplacement sur plan
- ==> Portes de sortie de secours à déverrouillage automatique (détection incendie, alarme) : NON OUI : préciser emplacement sur plan
- ==> Portes à fermeture automatique : NON OUI : préciser emplacement sur plan
- ==> Portes de types spéciaux (à tambour, automatique, coulissante motorisée...) : NON OUI : préciser emplacement sur plan
- ==> Espaces d'attente sécurisés (EAS) ou solution équivalente : NON OUI : caractéristiques :

DEGAGEMENTS EN SOUS SOL - CO 39 et 40

Concerné Non concerné

==> Nombre de niveaux de sous-sol accessibles au public :

CALCUL DES DEGAGEMENTS

Niveau	Effectif par niveau (personnel compris)	Nombre et largeurs des sorties ou escaliers
Autres niveaux		
R + 3		
R + 2		
R + 1		
RDC		
Sous-sol		

ASCENSEURS, ESCALIERS MECANIQUES ET TROTTOIRS ROULANTS

Concerné Non concerné

Ascenseur(s) : Nombre :

Escalier mécanique
 Trottoir roulant

10 - VENTILATION - DESENFUMAGE

DESENFUMAGE DES ESCALIERS

 OUI (Remplir tableau ci-dessous)

 NON

Type de déclenchement	Nombre d'exutoires ou d'ouvrants
<input type="checkbox"/> Manuel	
<input type="checkbox"/> Automatique	

DESENFUMAGE DES CIRCULATIONS HORIZONTALES

 OUI (Remplir tableau ci-dessous)

 NON

Désignation et localisation	Type de désenfumage	Type de déclenchement	Nombre d'exutoires ou d'ouvrants
	<input type="checkbox"/> Naturel <input type="checkbox"/> Mécanique	<input type="checkbox"/> Manuel <input type="checkbox"/> Automatique	
	<input type="checkbox"/> Naturel <input type="checkbox"/> Mécanique	<input type="checkbox"/> Manuel <input type="checkbox"/> Automatique	
	<input type="checkbox"/> Naturel <input type="checkbox"/> Mécanique	<input type="checkbox"/> Manuel <input type="checkbox"/> Automatique	

DESENFUMAGE DES LOCAUX

 OUI (Remplir tableau ci-dessous)

 NON

Désignation et localisation	Surfaces	Type de désenfumage	Type de déclenchement	Nombre d'exutoires ou d'ouvrants
	m ²	<input type="checkbox"/> Naturel <input type="checkbox"/> Mécanique	<input type="checkbox"/> Manuel <input type="checkbox"/> Automatique	
	m ²	<input type="checkbox"/> Naturel <input type="checkbox"/> Mécanique	<input type="checkbox"/> Manuel <input type="checkbox"/> Automatique	
	m ²	<input type="checkbox"/> Naturel <input type="checkbox"/> Mécanique	<input type="checkbox"/> Manuel <input type="checkbox"/> Automatique	

11 - ELECTRICITE - ECLAIRAGE

ELECTRICITE

==> Alimentation de sécurité : Non concerné Oui : Groupe électrogène de sécurité
 Groupe électrogène de remplacement
 Batteries d'accumulateurs
 A partir d'une dérivation issue du tableau principal

==> Installation de production électrique (panneaux photovoltaïques, éolienne ...): Oui : Description :

Non

ECLAIRAGE DE SECURITE

==> Type d'éclairage de sécurité :

Eclairage d'évacuation
 Eclairage d'ambiance

==> Eclairage de sécurité assuré par :

Blocs autonomes
 Blocs sur source centralisée
 Blocs autonomes habitation

12 - CHAUFFAGE - VENTILATION

STOCKAGE D'HYDROCARBURES ET INSTALLATIONS DE GAZ Concerné Non concerné

==> Stockage et utilisation de récipients contenant des hydrocarbures ou installations de gaz combustible : Non

Oui : Type :

Quantité :

Emplacement de l'installation :

Emplacement des organes de coupure :

CHAUFFAGE ET INSTALLATION D'EAU CHAUDE SANITAIRE

Nature	Lieu d'implantation	Energie	Puissance utile unitaire

==> Emplacement des coupures d'urgence :

==> Présence d'une ventilation haute et basse : Oui Non

VENTILATION - REFRIGERATION - CLIMATISATION - CONDITIONNEMENT D'AIR

==> Conditionnement d'air : Oui Non

==> Ventilation Mécanique Contrôlée : Oui Non

==> Fluide frigorigène utilisé :

13 - RISQUES SPECIAUX

INSTALLATIONS D'APPAREILS DE CUISSON

Concerné

Non concerné

PRECISIONS DUR LES APPAREILS DE CUISSON ET DE REMISE EN TEMPERATURE

==> Energie(s) utilisée(s) en cuisine : Electricité Gaz Autre :

==> Puissance totale des appareils de cuisson : kW

==> Pour chaque énergie alimentant les appareils de cuisson, présence d'un dispositif d'arrêt d'urgence à proximité d'un accès au local où les appareils sont installés : Oui Non

GRANDE CUISINE (si puissance totale des appareils de cuisson ou de remise en température > 20kW)

Concerné

Non concerné

==> Le plancher haut, les parois verticales et les portes de communication avec les locaux accessibles au public sont traités comme des locaux à risques moyens : Oui Non

==> Hottes en matériaux incombustibles : Oui Non

==> Conduits non poreux, incombustibles et stables au feu de degré 1/4 h : Oui Non

==> Circuit d'air avec filtre à graisse, ou botte à graisse, facilement nettoyable : Oui Non

==> Coupe feu de traversée 1 h si traversé de locaux tiers ou traversé de niveaux : Oui Non

GRANDE CUISINE OUVERTE (si une partie de la cuisine est ouverte sur des locaux accessibles au public)

Concerné

Non concerné

==> La partie ouverte sur un ou des locaux accessibles au public est séparée par un écran de cantonnement fixe de 50 cm (SF1/4 h et en matériau de catégorie M1 ou équivalent) Oui Non

==> Les locaux accessibles au public sont traités "local à risque moyen" (murs et planchers coupe feu 1 heure, portes coupe feu 1/2 heure et munies de ferme porte) : Oui Non

==> Dispositifs d'extraction d'air vicié mécanique : Oui Non

==> Ventilateur d'extraction pouvant fonctionner pendant 1/2 heure avec des gaz à 400°C : Oui Non

==> Liaison entre ventilateur d'extraction et conduit en matériaux classés M0 ou équivalent : Oui Non

==> Les canalisations électriques alimentant les ventilateurs sont de type câble CR1 : Oui Non

OFFICE DE REMISE EN TEMPERATURE > 20 kW

Concerné

Non concerné

==> Le plancher haut, les parois verticales et les portes de communication avec les locaux accessibles au public sont traités comme des locaux à risques particuliers : Oui Non

==> Coupe feu de traversée 1 h si traversé de locaux tiers ou traversé de niveaux : Oui Non

ILOTS DE CUISSON INSTALLES DANS LES SALLES Concerné Non concerné

- ==> La puissance utile totale d'un îlot de cuisson ou de plusieurs îlots séparés par une distance inférieure à 5 mètres, ne dépasse pas 70 kW : Oui Non
- ==> Chaque îlot de cuisson comporte un dispositif de captation des buées et graisses mécanique : Oui Non
- ==> Hottes en matériaux incombustibles : Oui Non
- ==> Conduits non poreux, incombustibles et stables au feu de degré 1/4 h : Oui Non
- ==> Circuit d'air avec filtre à graisse, ou botte à graisse, facilement nettoyable : Oui Non
- ==> Coupe feu de traversée 1h si traversé de locaux tiers ou traversé de niveaux : Oui Non
- ==> Ventilateur d'extraction pouvant fonctionner pendant 1/2 heure avec des gaz à 400 °C : Oui Non
- ==> Liaison entre ventilateur d'extraction et conduit en matériaux classés M0 ou équivalent : Oui Non
- ==> Les canalisations électriques alimentant les ventilateurs sont de type câble CR1 : Oui Non
- ==> La commande des ventilateurs assurant l'évacuation des buées et graisses est identifiée par une plaque indélébile et placée dans l'enceinte de l'îlot à un endroit inaccessible par le personnel : Oui Non

14 - MOYENS DE SECOURS**CRITERE D'EVALUATION DES POINTS D'EAU INCENDIE (Poteaux Incendie, bouches, réserves...)**Plus grande surface non recoupée par des parois Coupe-Feu de degré 1 heure : m²**MOYENS D'EXTINCTION PREVUS**

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Extincteurs | <input type="checkbox"/> Système d'extinction automatique |
| <input type="checkbox"/> Robinets d'Incendie Armés | <input type="checkbox"/> Moyens divers (Bac à sable, couverture...) |
| <input type="checkbox"/> Colonnes sèches | |

SERVICE DE SECURITE INCENDIE

- Personnel désigné et entraîné à la manoeuvre des moyens de secours
- Surveillance de nuit par :
- Présence d'agents de sécurité incendie :
- SSIAP 1 Effectifs :
 - SSIAP 2 Effectifs :
 - SSIAP 3 Effectifs :
- Poste de sécurité situé à :

ALERTE - CONSIGNES

- ==> Installation d'un téléphone urbain : Oui Non
- ==> Ligne téléphonique reliée à un centre de traitement de l'alerte des pompiers : Oui Non
- ==> Affichage des consignes de sécurité : Oui Non
- ==> Affichage des plans d'évacuation / intervention et consignes de sécurité : Oui Non

SYSTEME DE SECURITE INCENDIE (S.S.I)

- ==> Type du S.S.I : A B C D E Aucun *Nota : Se référer aux Cahiers des charges fonctionnel SSI*
- ==> Equipement d'alarme : 1 2a 2b 3 4
- ==> Emplacement du local S.S.I : Dans "LOCAL SSI" situé au RDC du bâtiment d'Entrée
- ==> Coordinateur S.S.I : ARMOR INGENIERIE référent M. Tohier
- ==> Alarme générale sélective : Oui Non
- ==> Alarme restreinte : Oui Non
- ==> Temporisation : Oui min Non

COMMUNICATIONS RADIOELECTRIQUES

Les services publics qui concourent aux missions de sécurité civile doivent être assurés de la continuité des communications radioélectrique avec leurs moyens propres dans toutes les parties situées, même partiellement en infrastructure.

- Concerné : fournir une attestation de continuité Non concerné (absence de locaux en infrastructure)

15 - DEMANDES DE DEROGATION - Art 143-13 du CCH

Chaque demande doit faire l'objet d'une fiche détaillée indiquant notamment les règles auxquelles il est demandé de déroger (référence article et libellé), les éléments du projet auxquels elles s'appliquent (localisation sur les plans) et leur justification (motivation et mesures compensatoires proposées).

Nombre de dérogations demandées : 2

16 - ENGAGEMENT DU MAITRE D'OUVRAGE

Je soussigné **Frédéric PITER**, certifie exacts les renseignements contenus dans la présente notice de sécurité et m'engage à respecter les règles générales de construction prises en application du chapitre premier du titre premier du livre premier du Code de la Construction et de l'Habitation, notamment celles relatives à la solidité.

Le **10/02/2023**

Signature
(Nom Prénom)
F PITER
Directeur Ingénieur
des Travaux
et de l'Architecture